

Conseil communautaire

du vendredi 14 février 2020 à 14h30

à la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Affiché le 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception d'Hubert ARNAUD (pouvoir à Isabelle COLLAVET), Véronique BEAUDOING, Laurence BORGRAEVE (pouvoir à Serge CHALIER), Claude FERRADOU (pouvoir à Chantal CARLIOZ), Patrick GONDRAND, Thomas GUILLET (pouvoir à Franck GIRARD), André GUILLOT (pouvoir à Catherine SCHULD), Nicole MATER (pouvoir à Luc MAGNIN), Véronique RIONDET, Françoise ROUGE (pouvoir à Guy CHARRON) et Jean-Paul UZEL

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n°01/20 : attribution du marché « observatoire de l'activité de l'hébergement touristique du territoire du Vercors Quatre Montagnes et de ses stations » à l'entreprise G2A Consulting pour un montant de 45 000 € HT par an sur une période de 2 ans soit un total 90 000 HT,
- Décision n°02/20 : attribution du marché de services d'abonnement de télécommunication de téléphonie mobile pour le groupement de commandes conclu entre la CCMV et les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte à l'entreprise ORANGE SA.

3. Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020

Le rapport d'orientations budgétaires permet au conseil communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité, de débattre des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette et de présenter les perspectives 2020-2024.

Ce document est présenté en séance pour servir de base au débat d'orientations budgétaires pour cette année 2020 qui verra la finalisation des projets importants menés les années précédentes (ViaVercors, PLUi-H, rénovation énergétique du Tésespace Vercors...).

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires 2020.

En introduction, Franck GIRARD précise que pour le dernier débat d'orientations budgétaires du mandat, nous élaborons un budget de transition. En revanche, quelques soient les orientations budgétaires décidées aujourd'hui, la nouvelle équipe du conseil communautaire pourra modifier ce budget, si elle ne partage pas les sommes inscrites. Ce budget se veut ambitieux par ces orientations et prévoit la réalisation de nombreux projets.

Michael KRAEMER présente ce rapport et explique que pour faire suite à l'exonération de la taxe d'habitation, la compensation à l'euro près est calculée sur les taux de 2017 avec les bases de 2020. Les recettes dégagées par l'évolution de la taxe d'habitation en 2018 et 2019 ne sont pas prises en compte dans le calcul. C'est une information importante qu'il faut garder en tête pour le reste du débat.

François NOUGIER demande si la projection de l'annuité de la dette prend en compte d'autre engagement supplémentaire par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Le directeur général des services confirme que les simulations financières ont pris en compte les emprunts d'ores et déjà contractés mais pas les emprunts potentiels. Pour le très haut débit, nous avons

emprunté sur trois années. Les deux premières années ont été financées par les fonds propres. Il sera nécessaire de ré-emprunter pour le très haut débit puisque le financement de ce projet court sur huit ans.

Entre 2014 et 2019, Franck GIRARD souligne la très grosse évolution des effectifs de la collectivité en quelques années seulement puisque le nombre d'agents est passé de 30 à 64. Durant cette période, la compétence « petite enfance » a été transférée à la communauté de communes, les agents de la crèche de Villard-de-Lans ont intégré la CCMV. En parallèle, les crèches associatives du territoire grossissent ; certains bénévoles sont en difficultés et se désengagent de ces structures. Si le problème perdure, les agents pourront être amenés à intégrer la CCMV. Cette hypothèse est à anticiper car elle entraînerait le transfert d'une trentaine de personnes. Le service des ressources humaines sera alors fortement impacté.

Pour répondre aux questions de François NOUGIER sur les dépenses d'investissement du budget principal, il est précisé que les 425 000 € inscrits en 2021 pour la MARPA « La Revola » correspondent à la participation de la CCMV à la nouvelle résidence autonomie. Pour la ViaVercors, les 265 432 € pour 2020 sont fléchés entre autres pour la réalisation de la passerelle des Jarrands au dessus de la Bourne et pour la mise en œuvre d'une solution technique pour la voie douce située derrière l'Ecosite, qui est très dégradée. Des travaux d'entretien récurrents vont également élarger sur cette enveloppe. Franck GIRARD rappelle que nous avons communiqué l'année dernière sur le fait que nous avons terminé la ViaVercors. Les investissements prévus sur ce budget concernent des aménagements de sécurité et d'amélioration. Pour certains, ils étaient inscrits l'an passé mais n'ont pas été réalisés. Malgré la finalisation du dernier tronçon de la voie douce, le montant de fonctionnement inscrit pour son entretien et supporté par la communauté de communes reste conséquent.

Les dépenses diminuent pour la rénovation énergétique de l'habitat puisque nous ne bénéficions plus des abondements de l'ADEME. Le programme TEPOS-CV est terminé et est financé uniquement par les fonds propres de la CCMV. Les dépenses liées à l'attractivité sont associées à l'opération de la valorisation de la voie du tram entre Saint-Nizier-du-Moucherotte et Grenoble.

Pour le schéma directeur d'assainissement, François NOUGIER souligne que la somme inscrite au budget prend en compte la totalité du coût de ce schéma. Une partie de l'enveloppe financière sera ensuite assumée par chacune des communes.

Pour que la CCMV puisse avoir un taux de capacité d'autofinancement raisonnable, Franck GIRARD rappelle que les élus ont décidé, lors des deux derniers débats d'orientations budgétaires et pour le reste du mandat, d'augmenter les taux fiscaux de 9 %. Nous sommes sur des taux qui oscillent entre 4,5 et 5,2 % alors que les taux des communes atteignent 25 %. Néanmoins, pour tenter de présenter des taux inférieurs, les élus de la commission « finances » de la CCMV ainsi que les chefs de service et les agents ont re-travailler les prévisions de dépenses pour trouver une autre solution. Cela serait très difficile d'avoir une évolution des taux inférieurs à 9 %, nous n'aurons alors plus de marge de manœuvre. Cette décision mettrait à mal la gestion de la collectivité et serait irraisonnable puisque nous avons la responsabilité d'assurer la stabilité financière de la communauté de communes. De plus, les informations concernant la compensation de la taxe d'habitation ne sont pas réjouissantes. Cette compensation se basera sur les taux 2017 et non sur ceux de cette année.

Michaël KRAEMER explique quand nous avons fait notre plan de projection financier, nous avons considéré les recettes de la taxe d'habitation avec les chiffres de 2019. Aujourd'hui, nous n'avons plus ces recettes puisque nous devons prendre en compte les chiffres de 2017. Les augmentations de la taxe d'habitation de ces deux dernières années sont des pertes sèches pour la collectivité.

Effectivement, le directeur général des services précise que la CCMV doit rembourser 65 000 € à l'État en terme de taxe d'habitation. Jusqu'à maintenant, un point fiscal valait 28 000 € mais aujourd'hui, dans la mesure où la taxe d'habitation est figée (jusqu'à 2023 minimum), ce point fiscal vaut deux fois moins, soit 14 000 €.

Concernant ces 65 000 € à rembourser et pour faire suite aux débats qui ont lieu en commission « finances », Luc MAGNIN se demande quelle est la marge de manœuvre que nous pouvons avoir demain sur la part de la taxe d'habitation des résidences secondaires puisque celle-ci est maintenue. Le directeur général des services a eu le retour de la DGFIP sur cette question : les résidences secondaires représentent 50 % des produits de la taxe d'habitation. L'incidence d'une augmentation des taux de 9 % ne sera pas effective sur la taxe d'habitation puisque jusqu'en 2023, nous ne pouvons pas modifier les taux de cette taxe. 2023 correspond à l'année où 100 % des usagers ne paieront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Jusqu'en 2023, nous percevrons la taxe d'habitation équivalente à celle de 2017. Luc MAGNIN résume donc que l'augmentation de 9 % se fera uniquement sur le foncier bâti et non bâti. Nous minorons d'autant le point d'impôt puisque ses recettes diminueront de 50 % pour atteindre 14 000 €. Afin de pouvoir boucler ce budget et malgré le vote de l'augmentation de la fiscalité, le directeur général des services annonce que la CCMV devra recourir à un emprunt de 200 000 €.

Selon Catherine SCHULD, cette somme est peu élevée. Elle trouve que l'augmentation de 9 % est trop importante. Elle ne comprend pas pourquoi une petite intercommunalité comme la nôtre augmente autant ces taux d'imposition chaque année. Elle pense qu'il y a d'autres façons pour trouver des solutions pour ne pas faire supporter cette décision sur les propriétaires fonciers. Psychologiquement, pour le contribuable, le recours à l'emprunt plutôt que l'augmentation de 9 % serait moins

difficile. Nous pouvons emprunter plus puisque la capacité d'autofinancement est bonne. Pierre BUISSON se demande si l'emprunt supplémentaire que l'on fera pour limiter la hausse sera significatif et démonstratif. En parallèle, Catherine SCHULD rappelle que nous ne pouvons pas diminuer les impôts dans nos communes alors que la communauté de communes continue d'augmenter les siens. Au vu de ces hausses, elle s'inquiète qu'un jour le territoire ne soit composé que d'actifs car les jeunes ne pourront pas s'installer, le prix des terrains et des maisons étant trop élevé. Elle constate aussi que des retraités quittent le Plateau car ils n'arrivent pas à payer leurs impôts. Ce phénomène est grave car il n'y a pas le renouvellement de la population. Franck GIRARD rappelle que le PLUi permet le déclassement de foncier pour rendre possible la construction d'habitations. Les logements sont chers car il n'y en a plus. Il faut en construire pour pouvoir retrouver des prix modérés et accessibles. Luc MAGNIN précise que le territoire est attractif en raison aussi de son positionnement touristique avec Airbnb qui fausse complètement le marché de l'immobilier puisque les propriétaires peuvent avoir un revenu complémentaire en louant leur appartement ou leur maison, ce qui surenchérit d'autant plus le prix du m².

Stéphane FALCO formule plusieurs remarques. D'une part, l'État se désengage de sa dette sur le dos des collectivités. La dotation globale de fonctionnement continue à diminuer. D'autre part, l'État fait un don aux contribuables en supprimant la taxe d'habitation, mais c'est la collectivité locale qui en subit les conséquences. Nous ne pouvons pas laisser croire que l'État est vertueux alors que ce sont les collectivités qui subissent cette décision. Il faut dénoncer ça d'une manière ou d'une autre. De plus, les communes du territoire ont fait des efforts puisque la plupart d'entre elles n'ont pas augmenté leur taux d'imposition l'année dernière. Enfin, nous sommes dans un climat social très tendu qui génère des tensions. Il a peur que l'augmentation des impôts de 9 % soit difficile à supporter. Il aimerait un taux intermédiaire afin de montrer aux habitants que la CCMV a besoin d'argent pour pouvoir réaliser des projets qui leur serviront. Cette augmentation de 9 % étant récurrente, il faudrait essayer de réfléchir à d'autres solutions. Franck GIRARD informe que l'impact de l'augmentation de 9 %, pour un foyer fiscal, correspond à un montant de 16 €. Il confirme que le « psychologique » rentre bien évidemment en compte dans ces décisions, c'est toute la difficulté de ce mandat. Si nous augmentons la fiscalité de la communauté de communes, la logique voudrait que celle des communes diminue pour respecter le principe des vases communicants.

Afin de pouvoir équilibrer les budgets des communes, Pierre BUISSON regrette que les usagers doivent sans cesse supporter l'augmentation de plusieurs taxes, que ce soit les taux de la fiscalité de la CCMV ou la redevance d'assainissement et d'eau potable communale par exemple. Les contribuables sont sans cesse ponctionnés.

Chantal CARLIOZ confirme que tous ces arguments sont partagés. Cette année, nous proposons encore une augmentation à hauteur de 9 %. Si nous baissions les taux, est-ce que ce choix sera vraiment significatif pour les habitants. Est-ce que le fait de diminuer les taux ne va pas étrangler la communauté de communes sans pour autant avoir un impact financier et psychologique sur les ménages. Ces éléments sont à prendre en compte. Luc MAGNIN explique que les bases vont être revalorisées de 0,9 % en plus de l'augmentation de 9 %. Dans l'esprit des contribuables, l'augmentation globale est de 10 %. C'est un chiffre qui devient très significatif, nous franchissons une barrière symbolique.

Serge CHALIER constate la nécessité à veiller à l'équilibre. Afin de préparer l'avenir, il faudra s'interroger puisque cette dynamique de rattraper le budget par l'augmentation des taux atteindra sa limite. Les gros projets qui vont arriver au cours du prochain mandat vont forcer à évaluer les conséquences et à appréhender de façon efficace le montage financier de ces importants investissements. Les résidents de nos communes associent cette augmentation à des transferts de compétences, ils ont assimilé que les économies viendront dans un deuxième temps. Derrière ces augmentations, nous devons avoir une exigence afin de répondre à leur besoin en proposant des services de qualité.

François NOUGIER pense qu'il ne faut pas mentir aux habitants. L'arrêt de la taxe d'habitation nous oblige à trouver d'autres solutions pour pouvoir faire fonctionner l'ensemble des services publics qui sont mis en place sur le territoire. Il faut bien expliquer que nous devons la compenser par un autre biais. Il rejoint les propos de Serge CHALIER quant à l'arrivée de gros investissements, il ne faut pas les mettre en péril en étant trop frileux aujourd'hui.

D'après Chantal CARLIOZ nous devons être clairs car les habitants ne comprennent plus « qui fait quoi » notamment dans le cadre des transferts de compétences. Quand nous transférons une compétence, il faut aller jusqu'au bout pour les exercer pleinement, dans la mesure de nos moyens. Franck GIRARD précise que cela n'est pas toujours possible. Il cite pour exemple le transfert de la compétence « documents d'urbanisme ». C'est difficile à expliquer aux usagers que ce n'est pas la totalité de la compétence qui a été transférée mais uniquement le document d'urbanisme. L'instruction du droit des sols reste une compétence communale. C'est le même problème pour les bibliothèques. Chantal CARLIOZ explique dans l'esprit de tous, les bibliothèques dépendent d'une compétence intercommunale puisque la médiathèque tête de réseau est un équipement géré par la CCMV. Or, la gestion des bibliothèques est une compétence pleine des communes ; cela génère de la confusion.

Franck GIRARD fait le point sur tous ces échanges et balaye les différentes propositions : la première concernerait l'augmentation des taux de 9 %, avec un emprunt de 200 000 €. La deuxième, qui serait une solution intermédiaire, prendrait en compte une augmentation de 5 % avec un emprunt de 260 000 €. La dernière solution serait de ne pas augmenter les taux. Ce n'est pas une bonne solution parce que ce choix serait irraisonnable compte tenu des arguments que nous venons de partager.

Pour expliquer cette décision aux contribuables, François NOUGIER rappelle que l'affichage de l'augmentation de 9 % des taux de cette année vaut une augmentation de 4,5 % de l'année dernière. Il faut bien avoir en tête cette information.

Selon Pierre BUISSON, nous devons faire une importante campagne de communication sur cette augmentation en expliquant que l'État nous l'impose avec la suppression de la taxe d'habitation et qu'en réalité, pour cette année, nous augmentons les taux de 4,5 %. Les contribuables doivent être au courant du fonctionnement auquel les collectivités sont aujourd'hui confrontées. Dans le cadre de cette campagne, Chantal CARLIOZ estime qu'il faut mettre en avant ce que fait la communauté de communes afin de montrer le bon fonctionnement de nos équipements tels que la ViaVercors, la station d'épuration et de rappeler les investissements qui ont été réalisés sur l'Ecosite du Vercors par exemple.

Thierry GAMOT précise que, dans les années qui arrivent, si les contribuables veulent payer moins d'impôts, la seule solution sera de faire moins.

Luc MAGNIN tient à féliciter les agents pour la qualité du travail fourni pour la préparation de ce rapport d'orientations budgétaires. Michaël KRAEMER remercie également les services pour tout le travail réalisé pour mettre en œuvre les différentes simulations.

Après ces différents échanges, le Conseil communautaire prend acte et vote le rapport d'orientations budgétaires 2020 à l'unanimité.

4. ZAE de Jaume - projet Biocoop : constat de l'impossibilité d'obtenir un accord au sujet de la promesse de vente et proposition d'abrogation des délibérations validant la sélection du candidat et autorisant le Président à signer la promesse de vente

Dans le cadre de la commercialisation du lot B de la zone d'activités économiques de Jaume, plusieurs délibérations ont été présentées devant le conseil communautaire afin de valider les candidatures. Par la délibération n°87/18 en date du 28 septembre 2018, le conseil communautaire a ainsi approuvé la sélection de Madame et Monsieur FANJAS-CLARET portant sur la réalisation d'un projet sous enseigne Biocoop avec une limitation de l'emprise au sol à 450 m², notamment pour préserver un équilibre commercial avec les centres villages.

Cette limitation de l'emprise au sol avait alors été acceptée par les porteurs de projet dans un écrit en date du 5 septembre 2018 et inscrite par conséquent dans le permis d'aménager et le règlement de la zone d'activités économiques de Jaume.

Par la délibération n°32/19 en date du 29 mars 2019, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer la promesse de vente.

Ensuite, malgré plusieurs échanges et réunions de travail avec les porteurs de projet, les rendez-vous de signature n'ont pas pu être honorés, notamment celui prévu au mois de juillet 2019. Par un courrier en date du 18 septembre 2019, un nouveau délai leur a alors été accordé et les porteurs de projet ont été invités à signer la promesse de vente avant le 3 octobre 2019.

Par un e-mail en date du 4 octobre 2019, le notaire des porteurs de projet est alors revenu vers la CCMV et a souhaité négocier, une nouvelle fois, différentes conditions, dont l'emprise au sol, la clause d'encadrement du prix de revente en cas d'exercice du droit de préférence et surtout introduire une nouvelle clause suspensive portant sur l'obtention d'un accord de l'enseigne Biocoop, après production d'un premier bilan annuel du magasin qu'ils ont entre-temps ouvert à Villard-de-Lans.

Ce refus assorti de nouvelles exigences sur lesquelles la CCMV avait déjà manifesté son refus et alors que les acquéreurs avaient ensuite clairement notifié leur accord quant au permis d'aménager et à la limitation de l'emprise au sol, laisse clairement apparaître l'impossibilité de poursuivre ce projet avec ces derniers.

Considérant la volonté de la CCMV de finaliser la commercialisation de la zone dans les meilleurs délais ;

Considérant les nombreux retards causés par des négociations à ce jour non fructueuses et faisant l'objet désormais de remises en cause non compatibles avec les délibérations sus-citées ;

Considérant le refus des porteurs de projet d'accepter d'une part, la limitation de l'emprise au sol telle qu'elle avait été validée par eux et inscrite dans le permis d'aménager et d'autre part, la clause d'encadrement du prix de revente en cas d'exercice du droit de préférence ;

Considérant le décalage conséquent qui serait engendré par l'introduction d'une nouvelle clause suspensive qui n'a jamais été négociée et qui apparaît comme substantielle pour la réalisation du projet ;

Considérant au final, l'impossibilité d'obtenir un accord ferme et définitif sur la cession du lot B de la zone d'activités économiques de Jaume dans les conditions qui avaient été préalablement définies et qui ne sont plus réunies.

Il est proposé au conseil communautaire de constater cette impossibilité et par conséquent de constater l'impossibilité de poursuivre la cession et la réalisation d'un projet sous enseigne Biocoop avec Madame et Monsieur FANJAS-CLARET en abrogeant les délibérations précitées en date du 28 septembre 2018 et du 29 mars 2019.

Gabriel TATIN souhaite avoir des informations sur le dernier porteur de projet qui est toujours intéressé pour s'implanter à Jaume, Vertaco charpente. Franck GIRARD rappelle les 4 porteurs de projets qui avaient été retenus : Aventure nordique, Biocoop, Altiplano et Vertaco charpente. Altiplano n'a pas donné suite au projet, Aventure nordique a été retenue et le compromis a été signé chez le notaire. Les membres de la commission « développement économique » de la CCMV ont envisagé deux choix : soit de relancer un appel à candidature, soit de valider la candidature de Vertaco charpente. Par conséquent et au vu du retournement de situation avec la candidature pour le projet Biocoop, Franck GIRARD est favorable pour laisser la place au dernier candidat, Vertaco charpente. Thierry GAMOT informe que c'est également la position des élus de la commission « développement économique ». Avec l'arrivée des nouveaux élus et pour ne pas perdre d'avantage de temps sur ce dossier, François NOUGIER propose que cette délibération soit inscrite au prochain Conseil communautaire.

L'abrogation des délibérations validant la sélection du candidat et autorisant le Président à signer la promesse de vente est approuvée à la majorité des voix exprimées avec 7 abstentions (Chantal CARLIOZ et 1 pouvoir, Serge CHALIER et 1 pouvoir, Luc MAGNIN et 1 pouvoir, Gabriel TATIN).

5. EuroNordicWalk Vercors : approbation de la convention 2021-2023 avec une clause de sortie

L'EuroNordicWalk Vercors, le rassemblement européen de la marche nordique, rassemble chaque année en juin, 3 à 4 000 participants et vise à apporter un éclairage populaire et médiatique sur le potentiel touristique hors neige du territoire.

Un premier contrat de partenariat a été signé le 1^{er} août 2012 entre l'organisateur KCIOP concernant l'organisation de l'évènement et la CCMV pour les éditions 2013, 2014 et 2015. En 2015 a été signé un second contrat entre les parties concernant l'organisation de l'évènement sur le territoire de la CCMV pour les éditions 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. L'édition 2020 aura donc lieu du 12 au 14 juin prochain.

L'organisateur souhaite poursuivre sa collaboration avec le territoire et propose un nouveau contrat de partenariat 2021, 2022 et 2023 avec une clause de sortie qui permet à la CCMV de mettre fin au contrat après l'édition 2021, en laissant une visibilité de 18 mois à l'organisateur, soit au plus tard le 15 mai 2020.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau contrat (cf. document envoyé) pour l'organisation de l'EuroNordicWalk Vercors pour la période 2021-2023 comprenant une clause de sortie après l'édition 2021.

La convention 2021-2023 avec une clause de sortie après l'édition 2021 de l'EuroNordicWalk Vercors est approuvée à l'unanimité.

6. Bilan et perspectives des filières forêt-bois et pastoralisme

I. PASTORALISME

Contexte et origine de la mission

La Communauté de communes du massif du Vercors est engagée dans le développement du pastoralisme depuis de nombreuses années. En effet, elle s'est saisie du dispositif mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes avec des aides financières conséquentes et a ainsi porté deux plans pastoraux territoriaux (PPT) en 2010-2015 puis en 2015-2020.

Par ailleurs, depuis la création des PPT, la Fédération des Alpes de l'Isère (FAI) a accompagné les territoires dans la mise en place, le suivi, l'animation et l'évaluation de ce dispositif. Cela a permis d'acquérir des compétences, des connaissances et d'établir des relations de confiance avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est justement dans cette perspective que la FAI co-anime le PPT aux côtés de la CCMV depuis 2017.

Pour la dernière année du PPT, en accord avec les membres du comité de pilotage, il est proposé de renforcer, en 2020, les actions de sensibilisation des résidents et des touristes à la problématique pastorale. La gestion des conflits d'usage sur les alpages est devenu un enjeu majeur (tension significative entre les différents usagers, sportifs, bergers, randonneurs avec l'accroissement des morsures des chiens de protection, crainte de la prédation sur les troupeaux...) et la sensibilisation et l'information sont des leviers fondamentaux pour tenter de résoudre ces conflits.

Il est ainsi proposé de renforcer à la fois la communication et les actions de la saison estivale pastorale autour d'un projet global « le Vercors fête ses alpages », conçu comme un véritable programme d'animations sur toute la saison et co-porté par la CCMV, les offices de tourisme et les groupements pastoraux.

Par ailleurs, les membres du comité de pilotage, consultés en décembre 2019, ont émis le souhait d'étudier la possibilité d'un nouveau PPT, le dispositif régional se maintenant dans les mêmes conditions. Il est donc également proposé pour l'année 2020, d'engager une procédure d'évaluation du PPT en vue d'élaborer une nouvelle candidature pour un PPT 2021-2026.

Bilan 2019 des actions

- Organisation et animation d'un « petit déj pasto » pour sensibiliser les acteurs du tourisme à la thématique pastorale et aux nouveautés 2019 (application web, nouvelle signalétique, nouvelle plaquette) avec la présence du PNR Vercors pour la problématique de prédation,
- Journée avec un troupeau à Lans-en-Vercors : 200 participants (randonnée, témoignages croisés éleveurs/bergers, descente de l'alpage, repas à la bergerie et tri des agneaux),
- Organisation d'une réunion technique sur les besoins de travaux sur les équipements en alpage,
- Ateliers de préparation de la vidéo de sensibilisation « Moi, le pastoralisme »,
- Réalisation d'une plaquette « L'alpage, un espace partagé » et impression de 5 000 exemplaires.

Programme d'actions 2020

L'animation du PPT est indispensable pour mener à bien les objectifs définis dans le plan 2015-2020 et pour veiller à une bonne articulation des enjeux pastoraux avec l'ensemble des politiques et stratégies du territoire. La Communauté de communes co-anime avec la FAI depuis le début du plan. Elle apporte une expertise et une grande technicité, tout en restant dans le montant de l'enveloppe financière initiale qui avait été validée par le conseil communautaire.

Évaluation du PPT 2015-2020

Des entretiens et un questionnaire seront réalisés par la FAI pour évaluer le dispositif en vue d'élaborer le nouveau PPT pour début 2021.

Sensibilisation des résidents et touristes du territoire à la problématique pastorale

1. Valorisation et diffusion des supports de communication réalisés en 2019

La Communauté de communes a réalisé, courant 2019, deux supports : la plaquette « L'Alpage, un espace partagé » et la vidéo « Moi, le pastoralisme ».

Ces deux supports seront la base des animations. Un important travail de diffusion de la vidéo sera mené au printemps auprès des acteurs culturels et éducatifs.

2. Programmation (prévisionnelle) d'une saison estivale pastorale : Le Vercors fête ses alpages tout l'été

- Mai 2020 : soirée de sensibilisation avec le PNR Vercors sur la question des chiens de protection,
- Début juin : montée à l'alpage de la Molière (Engins),
- Début juin : arrivée des animaux à la Colline des Bains (Villard-de-Lans),
- Tout au long de la saison : randonnées avec les accompagnateurs de moyenne montagne sur des alpages (six sorties sur différents alpages) à la rencontre des bergers,
- Tout au long de la saison : découverte de la traite mobile et dégustation de lait (alpage du Gonçon),
- Mi août : journée avec un troupeau (alpage des Ramées) avec descente d'alpage, tri des agneaux et dégustation,
- 15 août : fête de la Montagne avec démonstration de conduite de chiens de troupeaux et rencontre avec un berger.

Ces journées d'animation et de sensibilisation doivent permettre d'améliorer le dialogue entre les différents usagers des espaces pastoraux, fortement soumis à des conflits d'usage.

II. FORET-BOIS

Contexte et origine de la mission

Il existe depuis longtemps une forte tradition forestière dans le Vercors qui a toujours constitué un levier important pour le développement local et façonné les paysages du Plateau des Quatre Montagnes.

A la communauté de communes, ce sujet est apparu dès les années 2000 et s'est vraiment structuré avec la mise en place d'une première charte forestière en 2006, reconduite en 2013, où un certain nombre d'actions autour de la question forestière a pu être mené.

Depuis la fin de la seconde charte en 2017 et l'arrêt de certains financements européens et régionaux, la thématique a évolué avec un recentrage sur deux sujets particuliers : l'Observatoire grande faune et habitats (OGFH) et la promotion du bois local (bois d'œuvre et bois-énergie).

En 2019, la CCMV a donc poursuivi le travail sur ces deux sujets et a notamment procédé à une évaluation de la filière bois-énergie. Cette même année a également été la 5^{ème} année de l'OGFH, permettant d'interroger clairement la suite que le territoire souhaitait donner à ce protocole scientifique visant à améliorer la connaissance de la population des cervidés sur le territoire.

Deux ateliers de la commission forêt bois ont été organisés et ont confirmé la nécessité d'enclencher une nouvelle dynamique compte tenu de la place de la forêt dans le paysage et l'économie territoriale et également des enjeux climatiques qui impactent directement la forêt et interrogent son évolution et son adaptabilité. Par ailleurs, la CCMV a été lauréate d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt sur l'approvisionnement en bois local et va pouvoir bénéficier en 2020 d'un accompagnement spécifique pour analyser les procédures et éventuellement les améliorer.

Les enjeux pour 2020 : porter toute son énergie sur trois axes majeurs :

- La mise en place d'une nouvelle charte forestière de territoire (CFT) pour la période 2020-2024 avec la définition de nouvelles actions,
- Gestion des hangars : approvisionnements, broyage, analyses, logistique et contractualisation,
- L'accompagnement des nouvelles équipes d'élus afin que la thématique forestière reste centrale dans les politiques publiques d'aménagement.

Il est donc proposé, pour 2020, de travailler sur le programme d'actions suivant.

Programme d'actions 2020

1. Évaluation de la précédente charte et élaboration de la Charte forestière 2020-2024

1.1 Bilan de la charte 2013-2017

Phase 1 : Un questionnaire synthétique d'évaluation a d'ores et déjà été réalisé et envoyé aux différents partenaires complété par un questionnaire plus complet (établi avec l'appui de l'association des communes forestières) à un panel de 8 à 10 acteurs concernés par les actions de la CFT afin de mesurer l'efficacité de l'outil CFT par rapport aux objectifs annoncés en début de programme et d'autre part sur les actions concrètes développées lors de la précédente programmation.

1.2 : Diagnostic forestier de territoire

Phase 2 : Le diagnostic de territoire permet de caractériser un certain nombre de paramètres quantitatifs (surface forestière, type de propriété, nature des peuplements, entreprises de la filière...) et qualitatifs (politiques en cours, outils réglementaires en place...) pour constituer un état des lieux initial. Le volet forêt du PLUi (approuvé en janvier 2020) propose un diagnostic forestier territorial relativement complet et récent. Il s'agira, pour cette étape, de synthétiser les éléments de diagnostic du PLUi sans chercher à réaliser un nouveau diagnostic.

1.3 Élaboration du document 2020-2024

Phase 3 : Écriture du document de cadrage de la nouvelle stratégie. Afin de s'assurer de la bonne appropriation politique de la future stratégie, les élus doivent être placés au cœur du processus d'écriture du document de cadrage. Une synthèse de l'évaluation et du diagnostic pointant les principales réalisations, atouts, faiblesses et opportunités du territoire sera présentée aux élus de la CCMV. Ils seront invités à s'exprimer sur les enjeux structurants du territoire au sens large, au-delà des aspects forestiers et retiendront entre trois à quatre thématiques de travail qui constitueront le point de départ des actions à initier. Exemple de thématiques : bois énergie, bois-construction, équilibre forêt-gibier, accueil du public en forêt, desserte forestière, maintien des entreprises du bois, pédagogie... Une fois les thématiques de travail identifiées par les élus, les acteurs forestiers seront invités à s'exprimer lors d'une deuxième réunion ayant pour objectif la déclinaison de ces grandes thématiques en actions opérationnelles.

1.4 Actions thématiques (qui perdurent au-delà de la Charte)

1.4.1 Stratégie et gestion de la filière bois-énergie de la CCMV

- Étude : analyse et stratégie de gestion des hangars, approvisionnement et débouchés commerciaux du bois-énergie (livrable) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « se réapprovisionner en bois local » pour lequel la CCMV a été retenue,

- Gestion des hangars : approvisionnement, broyage, analyses, logistique et contractualisation.

La qualité est au cœur des préoccupations. Pour cela, la CCMV a interrogé les différents acteurs, contacté d'autres hangars bois pour parfaire le processus de fabrication de la plaquette forestière. Des analyses sont menées mensuellement par un laboratoire indépendant et certifié que les plaquettes ont un taux d'humidité inférieur à 30 % (conformément à la réglementation et aux exigences des petites chaufferies collectives).

La commission « forêt » de la CCMV a proposé d'approfondir un scénario où les hangars seraient en gestion communale. Ce scénario fera parti de l'étude détaillée ci-dessus.

1.4.2 Équilibre sylvo-cynégétique / OGFH - année 6 du protocole

La CCMV a mis en place un Observatoire grande faune et habitats il y a 5 ans. Basé sur le croisement de trois indicateurs de changements écologiques (pression sur la flore, indice d'abondance et indice de performance) et la mise en place d'un comité de pilotage dédié où forestiers, chasseurs, collectivités, l'OGFH doit permettre d'objectiver les données et d'aboutir à des plans de gestion partagés. Début 2020, les membres du COPIL OGFH ont souhaité poursuivre cet observatoire. Ce souhait est renforcé par les fiches-actions du Plan régional de la forêt et du bois (PRFB) où le territoire du Vercors est fléché pour déployer une méthodologie type OGFH.

1.4.3 Actions de sensibilisation/information aux métiers de la forêt

En amont de la filière, le diagnostic est partagé par l'ensemble de la profession. Les métiers de bûcheronnage, débardage n'attirent plus les jeunes. La profession est vieillissante.

En aval de la filière, la construction en bois local issu de nos massifs (extension de Vercors Lait en 2018, centre de transfert des déchets en 2019) est reconnue au travers des différents prix de la construction bois récemment décernés. Charpentiers et menuisiers font la fierté du Vercors. Le recours au bois dans la construction neuve et en rénovation est en constante augmentation.

Enfin, le bois-énergie (transport, production, broyage et livraison) est en plein essor, en particulier sur notre territoire où l'alternative au fioul est souvent le bois.

→ L'ensemble de ces métiers lié à la forêt et au bois doit être mieux valorisé pour attirer les jeunes en recherche d'orientation. Ces emplois non délocalisables participent à la dynamique et à l'attractivité de notre territoire. Il est donc important de chercher à communiquer et séduire, notamment par des vidéos qui peuvent présenter de façon pédagogique et ludique les métiers et ainsi être le vecteur de nouvelles vocations professionnelles.

2 - Actions spécifiques 2020

Dès 2020, des actions seront engagées notamment pour sensibiliser les élus aux enjeux de la forêt-bois.

Journée 1 - Constats et enjeux de la forêt-bois dans le Vercors : organisée avec les communes forestières, l'ONF et Fibois, cette journée sera l'occasion de poser une photographie de la thématique et de transmettre les éléments de diagnostic forestier du territoire.

Journée 2 - Gestion adaptative de la forêt : réseau site d'avenir du Conseil Départemental 38. Visite de l'enclos-exclos d'Autrans organisée avec l'ONF, le Département et les élus des communes.

Journée 3 - Au cœur de la gestion de la filière bois-énergie : visite des hangars de stockage, apports théoriques sur les plaquettes forestières, organisée avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura, gestionnaire de plateforme et l'ONF Bois-Énergie.

Journée 4 - Promotion de la construction bois : retour sur les bâtiments construits ou rénovés sous maîtrise d'ouvrage publique dans le Vercors depuis 20 ans. Organisée par Fibois et avec le PNR du Vercors, cette journée sera tournée vers la visite de bâtiments exemplaires comme le Téléspace Vercors à Villard-de-Lans ou ZeCamp à Corrençon-en-Vercors.

NB : l'intégralité de ces dépenses (évaluation, animation et formation) est subventionnable à hauteur de 80 % par des aides publiques, dont 50 % par du FEADER.

III. PLAN DE FINANCEMENT 2020

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|--------------------|--------------------|----------------------------------|
| Mission pastoralisme (PPT) : animation et sensibilisation, évaluation du PPT 2015-2020 | 13 978,86 € | 8 942,45 € | FEADER -Europe |
| | | 1 930,50 € | Région AURA (enveloppe PPT) |
| Mission forêt-bois : évaluation et élaboration de la charte forestière, animation et sensibilisation | 8 377,27 € | 5 000,00 € | Conseil départemental de l'Isère |
| <hr/> | | | |
| Mission forêt-bois : structuration filières et innovation (bois-énergie, OGFH, animation, communication) | 22 824,55 € | 14 607,71 € | LEADER |
| | | 3 000,00 € | PNR Vercors (en attente réponse) |
| | | 11 700,02 € | Autofinancement global CCMV |
| TOTAL | 45 180,68 € | 45 180,68 € | |

Il est proposé au conseil communautaire de valider le plan d'actions pastoralisme et forêt-bois et d'approuver le dépôt des dossiers de financements auprès de l'Europe, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil départemental de l'Isère et du Parc naturel régional du Vercors.

Pour faire suite à la présentation de Serge CHALIER sur la partie pastoralisme, Stéphane FALCO confirme que la FAI a aidé au montage de plusieurs dossiers. Néanmoins, il regrette que les délais pour mener à bien le projet de la création du chalet du petit Paul à la Molière ont été si longs, la commune d'Engins a perdu deux ans sur ce dossier.

François NOUGIER rappelle que lors du vote du budget de l'année dernière pour l'organisation de la fête des alpages, nous avons fait le constat des difficultés qui existent entre les touristes et les habitants avec les chiens de troupeaux. Il souhaite connaître les actions qui ont été engagées et comment nous mesurons leur efficacité d'une part, et quels sont les moyens de communication sur cette problématique d'autre part. Il y a une réelle attente sur ce sujet.

Michaël KRAEMER répond que depuis début novembre, les chiens de troupeaux et leurs propriétaires sont suivis par une éthologue dans le cadre du plan loup financé par le Parc naturel régional du Vercors, afin de réaliser une étude comportementale du chien et du maître. De plus, un courrier a été envoyé par le Préfet début décembre ordonnant le maire de Lans-en-Vercors de verbaliser l'ensemble des chiens non tenus en laisse sur tout le territoire de la commune, que ce soit dans les alpages ou ailleurs. Pour ne pas stigmatiser uniquement les chiens de protection, l'ensemble des chiens de la commune sont concernés par cet arrêté. Si les morsures sont causées par des chiens de troupeaux, les propriétaires perdront les aides financières relatives à ces chiens. Quoiqu'il en soit, pour chaque morsure causée par un chien, qu'il soit de troupeau ou non, une étude comportementale sera obligatoire et les soins seront à la charge du propriétaire avec une astreinte de 150 €. Pour faire le suivi des morsures, un protocole est mis en place avec les médecins de la commune de Lans-en-Vercors. Une réunion à ce sujet a été organisée avec la Préfecture, les représentants des médecins, les représentants des accompagnateurs en montagne et de la course à pied. Toutes les informations ont été croisées grâce aux retours de l'ONCFS, de la Direction départementale des Territoires, des mairies, des médecins et des pratiquants.

Serge CHALIER complète en précisant qu'une expérimentation est en cours : les éleveurs pourront équiper leur chien de protection d'un collier de repérage, ce qui permettra aux offices de tourisme de les localiser en instantané et de pouvoir ensuite orienter les randonneurs dans le bon secteur des alpages.

Pierre BUISSON informe que la communauté de communes de l'Oisans a voté une motion en décembre dernier concernant le loup. C'est dommage qu'une communauté de communes prenne une motion sans que les autres collectivités soient consultées. Il propose que cette motion soit inscrite au prochain Conseil communautaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- le plan d'actions pastoralisme et forêt-bois,
- le dépôt des dossiers de financements auprès de l'Europe, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil départemental de l'Isère et du Parc naturel régional du Vercors,
- le partenariat avec la Fédération des alpages de l'Isère dans le cadre d'une animation partagée du Plan pastoral territorial pour l'année 2020.

7. Renouvellement du conventionnement entre la Maison départementale de l'Isère et la CCMV pour le soutien au réseau des bibliothèques du territoire

Depuis la mise en place de la médiathèque tête de réseau en 2015, une convention lie la CCMV au Conseil départemental. Cette convention avait pour objet de définir les conditions de collaboration entre le Conseil départemental et le massif du Vercors pour le fonctionnement d'un réseau de bibliothèques en s'appuyant sur la gestion d'une médiathèque tête de réseau. Elle définissait par ailleurs les engagements techniques et financiers du Conseil départemental afin de promouvoir le développement culturel du territoire et de contribuer aux loisirs, à l'information, à la formation initiale et permanente de tous les publics.

Un plan lecture vient d'être voté et il convient désormais, pour la période 2020-2026, de réviser le principe de conventionnement ainsi que le règlement des aides départementales qui l'accompagne. Le conventionnement se traduira par la signature, d'une part, d'une convention socle ayant pour objectif de soutenir la collectivité sur la durée du plan lecture afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau dont elle a la charge. Cette convention renouvelle les aides liées aux acquisitions de documents comme au soutien du poste d'animateur réseau en modifiant cependant de manière substantielle les critères d'éligibilité.

D'autre part, un contrat d'objectifs de développement et d'amélioration complétera la convention socle pour accompagner les projets de la communauté de communes de manière spécifique dans une démarche de co-construction. Ce contrat se présente sous la forme d'un avenant de trois ans, renouvelable une fois sur la durée de la convention.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver, d'une part, la convention socle (cf. document envoyé) portant renouvellement du conventionnement avec le Conseil départemental de l'Isère et d'autre part, le principe du contrat d'objectifs et de développement du réseau. Ce contrat sera cependant travaillé plus amplement par les techniciens, bénévoles et élus et fera l'objet d'une seconde présentation pour une validation durant le premier semestre 2020.

Pascale MORETTI présente ce point et précise que l'aide apportée par le Conseil départemental est de 25 % de la dotation d'achat en équipement. Afin de pouvoir bénéficier de ce soutien financier, la prérogative est de verser au moins 2 € de subvention par habitant. Cette condition ne posera pas de problème puisque quasiment toutes les communes du territoire

versent déjà cette somme. Les points lecture seront développés à Engins et Corrençon-en-Vercors. La convention sociale prévoit une augmentation du temps de travail d'une bibliothécaire réseau de 0,5 ETP.

Pour répondre à une question de Stéphane FALCO, Franck GIRARD explique que la commune d'Engins peut avoir une bibliothèque, si elle a un local, qu'elle a des bénévoles et qu'elle acquière des ouvrages. Ce n'est pas le demi ETP qui va être créé qui permettra la création d'une bibliothèque à Engins. Nous devons être clairs sur les compétences allouées à la communauté de communes. Nous n'avons pas la compétence « culturelle » mais nous intervenons en soutien puisque la médiathèque tête de réseau permet la mutualisation des ouvrages. Le fonctionnement des bibliothèques reste communal. Pascale MORETTI rappelle que la formation pour la création d'une bibliothèque est mise en place par la bibliothèque départementale de l'Isère à destination des bénévoles. Ce sont eux qui doivent en faire la demande.

Pour faire suite à une interrogation de Luc MAGNIN, Michaël KRAEMER confirme que la médiathèque tête réseau arrivera à suivre même si toutes les communes développent une bibliothèque. C'est déjà quasiment le cas puisque seuls Engins et Corrençon-en-Vercors n'en n'ont pas. Chaque commune achète le fonds littéraire. Tous ces fonds rentrent dans le cadre du réseau puisque tous les livres circulent entre les bibliothèques.

Comme évoqué précédemment dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, Serge CHALIER trouve que ce sujet illustre bien le problème de lisibilité entre les compétences communales et intercommunales puisque la médiathèque tête de réseau dépend de la communauté de communes et les bibliothèques dépendent des communes. Si nous devons suivre l'évolution des communes par la tête de réseau, devons-nous pas avoir des agents supplémentaires pour la médiathèque. Malgré ce transfert de compétence, Franck GIRARD souligne que les communes ont encore à leur charge les locaux des bibliothèques, la subvention pour l'achat des ouvrages, etc.. Pierre BUISSON rappelle que la médiathèque tête de réseau a été réalisée à la demande du Conseil départemental de l'Isère en précisant à ce moment là que les bibliothèques municipales demeurent. Nous encourageons alors les bibliothèques à se développer sur l'ensemble des communes. La mission de la tête de réseau est une coordination entre toutes les structures. Chantal CARLIOZ espère que le développement de la médiathèque ne déséquilibre pas le réseau des bibliothèques. Il faut préciser la cohérence dans le développement des bibliothèques, c'est-à-dire bien avoir en tête que les bibliothèques municipales se développent dans le respect de ce projet, afin d'éviter tout déséquilibre. Il faut que ce projet intercommunal apparaisse en tant que tel. Il faut communiquer sur le fait que la médiathèque apporte une mutualisation des moyens et que le fonctionnement des bibliothèques communales s'intègre pleinement dans le projet global et communautaire de la tête de réseau. Il faut porter l'accent sur ce projet phare, lié à la culture sur le territoire et supporté par le Conseil départemental.

Pascale MORETTI précise que les bibliothèques d'Autrans-Méaudre en Vercors, initialement associatives, apprécient fortement d'être liées à la médiathèque. La dynamique est très positive, les bénévoles sont ravis d'être associés au choix des livres. C'est une professionnalisation des bibliothèques, c'est vraiment un plus contrairement à Villard-de-Lans qui a une gestion municipale de sa bibliothèque et qui a le sentiment d'avoir été appauvrie.

Le renouvellement du conventionnement entre la Maison départementale de l'Isère et la CCMV pour le soutien au réseau des bibliothèques du territoire est approuvé à l'unanimité.

8. Demande d'aide au Conseil départemental de l'Isère pour le relais des assistantes maternelles pour l'année 2020

Les relais d'assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil départemental de l'Isère à hauteur de 3 049 € pour un temps plein.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Isère l'aide forfaitaire pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles de la CCMV pour l'année 2020, soit la somme de 4 573,50 € pour les 1.5 équivalents temps plein du RAM « P'tit Patapam ».

L'aide au Conseil départemental de l'Isère pour le relais des assistantes maternelles pour l'année 2020 de 4 573,50 € est approuvée à l'unanimité.

9. Demande de subvention pour le projet de construction de la recyclerie sur l'Ecosite du Vercors auprès de la Conférence territoriale

La CCMV exerce sur son territoire la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés produits ». Elle gère trois déchèteries et adhère au SICTOM de la Bièvre qui assure, pour la collectivité, le tri et le traitement des déchets.

La collectivité met en œuvre et accompagne des actions visant à réduire les quantités de déchets produites et des actions de réutilisation d'articles et d'objets.

La CCMV a engagé depuis plusieurs années une réflexion visant à la requalification et la mise aux normes du pôle déchets de l'Ecosite du Vercors situé à Villard-de-Lans. Dans le même temps, s'est posé l'enjeu des locaux des recycleries.

La CCMV mettait à disposition de l'association « Les chiffonniers » un local situé entre la déchetterie et la station d'épuration. Or, ce local étant sur l'emprise du nouveau centre de transfert des déchets, il a dû être détruit. Aujourd'hui, l'association dispose d'une solution de type mobil-home pour exercer son activité.

La « recyclerie » occupe un local mis à disposition par la commune de Villard-de-Lans sous la piscine municipale. Il est peu fonctionnel et pas adapté aux besoins classiques d'une recyclerie.

Dès lors, la décision a été prise d'intégrer dans la réflexion les deux associations concernées afin de leur proposer une solution fonctionnelle en terme de bâtiment leur permettant de répondre à leurs besoins.

L'opération pour laquelle le financement du Conseil départemental est sollicité porte sur la construction et l'aménagement d'un bâtiment destiné aux recycleries.

Ce bâtiment, d'une surface totale de 1 140 m², dont 950 m² dédiés à l'activité de réemploi des recycleries est programmé sur un niveau et comporte tous les aménagements nécessaires aux associations : espaces permettant une « marche en avant » depuis la réception des objets jusqu'à leur mise en vente en passant par la valorisation (nettoyage) et le stockage, magasin de vente, locaux techniques et sociaux pour les bénévoles.

Ce bâtiment sera situé dans l'enceinte de l'Ecosite du Vercors, à proximité immédiate de la déchetterie et de la matériauthèque, ce qui permettra d'améliorer le taux de détournement grâce à la synergie « déchetterie-recyclerie-matériauthèque » et donc d'augmenter le réemploi pour renforcer la réduction de la production de déchets.

Le plan de financement est le suivant :

| FINANCEMENT | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|---|--------------------------|
| Département de l'Isère | 300 000,00 € |
| Région Rhône Alpes Auvergne | 227 000,00 € |
| État | 227 000,00 € |
| Sous-total des subventions publiques | 754 000,00 € |
| CCMV - autofinancement | 842 636,00 € |
| TOTAL | 1 596 636,00 € |

Il est proposé au conseil communautaire de valider la demande de subvention de 300 000 € pour la construction et l'aménagement d'une recyclerie sur l'Ecosite du Vercors dans le cadre de la Conférence territoriale et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

Le directeur général des services précise que cette demande de subvention concerne uniquement le projet de la recyclerie. Pour information, l'enveloppe globale pour le projet de la « déchetterie-recyclerie-matériauthèque » s'élève à 3,3 millions d'euros HT. L'objectif est d'atteindre 50 % de subventions soit 1,5 millions d'euros.

Pour faire suite à une question de Luc MAGNIN, Pierre BUISSON, sans trop s'avancer, pense que les gains qui seront réalisés sur les coûts d'évacuation des ordures et d'entrepôt vont participer au coût de fonctionnement de la recyclerie. La matériauthèque va permettre de dégager des économies considérables.

La demande de subvention de 300 000 € pour la construction et l'aménagement d'une recyclerie dans le cadre de la Conférence territoriale est approuvée à l'unanimité.

10. Questions diverses

Concernant le fonctionnement des transports pendant les vacances scolaires et pour faire suite aux difficultés rencontrées par les usagers quand les bus sont en retard, Chantal CARLIOZ communique les solutions suivantes, mises en place par les VFD afin d'éviter toute surcharge d'affluence sur notre territoire :

- le Transaltitude au départ de Méaudre descendra directement à Grenoble, il n'y aura donc pas de correspondance à Lans-en-Vercors. Cette organisation permettra des places supplémentaires à bord des cars,
- concernant Transisère, un doublage sera déclenché en cas de forte affluence au départ de Villard-de-Lans.